

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JANVIER 2016**

**Délibération**  
n° 2016.01.026

**"DU CHAMP A  
L'ASSIETTE" -  
Programme de  
développement d'une  
agriculture  
responsable de  
GrandAngoulême**

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE SEIZE à 16h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 janvier 2016**

**Secrétaire de séance** : Danielle CHAUVET

**Membres présents** :

Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Marie-Hélène PIERRE, Isabelle FOSTAN à Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Excusé(s)** :

Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Jacques DUBREUIL, Elisabeth LASBUGUES, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE

**Absent(s)** :

Jean-François DAURE, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, François NEBOUT, Jacky BONNET, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.01.026**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE  
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**"DU CHAMP A L'ASSIETTE" - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT D'UNE  
AGRICULTURE RESPONSABLE DE GRANDANGOULEME**

Les différentes crises du monde agricole (élevage, lait, etc...) incitent les collectivités territoriales et locales à s'inscrire dans un système vertueux de distribution des productions agricoles locales. Cette implication doit permettre de soutenir agriculteurs et producteurs, et de faire adhérer la restauration collective au principe de développement durable « du champ à l'assiette ».

Le 13 novembre 2014, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême adoptait à l'unanimité son projet d'agglomération solidaire 2015/2025 au sein duquel la Transition écologique, l'environnement, le développement durable et le cadre de vie constituent une thématique dans laquelle l'agriculture est déclinée selon les axes suivants :

- ✓ Développer une agriculture périurbaine durable, initiant des emplois, une vraie philosophie économique et partageant une ambition ;
- ✓ Travailler avec la chambre d'agriculture et les syndicats agricoles sur des dispositifs au service d'une filière d'agriculture de proximité (répartition des terres, production, distribution).

Par ailleurs, la thématique « Une agglomération au cœur de son territoire au service des communes » du projet d'agglomération intégrait l'élargissement des mutualisations avec toutes les communes sous différentes formes, en particulier pour la restauration collective. Les axes définis étaient les suivants :

- ✓ Mutualisation des moyens, matériels communs ;
- ✓ Commande publique : groupements de commandes et plate-forme d'achat ;
- ✓ Initier une politique de coopération avec les autres territoires.

D'autre part, le diagnostic agricole du SCOT de l'Angoumois élaboré en septembre 2013 définissait les enjeux environnementaux localisés à la « trame verte et bleue » pour concilier agriculture et biodiversité. L'étude faisait apparaître la diminution des zones humides, l'érosion des prairies, l'augmentation de l'irrigation et des pollutions agricoles ayant un impact sur les milieux aquatiques avec une baisse de la biodiversité.

Ce constat fait donc apparaître la nécessaire prise de position politique pour la mobilisation des terres à vocation agricole et pour la ré-implantation d'une agriculture biologique sur notre territoire à inscrire dans le PLUI-HD de l'agglomération.

Ces points de constat définissent parfaitement les actions que GrandAngoulême met d'ores et déjà en place :

- Couveuse d'activité agricole pour les porteurs de projet via « l'Espace Test Agricole » ;
- Mobilisation du foncier pour les terres à vocation agricole ;
- Création d'une vallée maraîchère regroupant les porteurs de projet et les ateliers d'insertion en maraîchage ;
- Implantation d'une unité de transformation de la production agricole locale ;
- Implantation d'un atelier de découpe de viande de Bœuf « Limousin » ;

- Coopération active avec différentes manifestations : Gastronomades, FOFE ;
- Le projet d'un salon agricole : vitrine de la production agricole régionale et du matériel agricole.

Au regard de ces enjeux et des actions en cours d'élaboration, l'agglomération de GrandAngoulême a pour volonté :

- De renforcer sa collaboration avec tous les territoires du département de la Charente, par le soutien des filières liées à l'agriculture et à la restauration collective.
- De réaliser un diagnostic agricole et foncier à intégrer à la démarche du PLUI-HD. Ce travail permettra de recenser et cartographier, à la parcelle, les exploitations agricoles en activité, leurs opérateurs économiques (notamment leurs débouchés) et leurs perspectives (transmission, départ en retraite, vente...). Ce sera également l'occasion de connaître l'état des friches et biens vacants agricoles du territoire.
- D'inscrire l'intégration des zones à enjeu de la trame verte et bleue du SCOT de l'Angoumois dans le PLUI-HD pour une reconquête des zones humides, des fonds de vallées et des prairies au bénéfice de la protection de l'eau et de la biodiversité.

Ces décisions permettront de favoriser le maintien et le développement des activités agricoles sur chaque territoire, par des échanges de proximité et de développement durable, tout en préservant l'équilibre écologique, le bien-être des habitants et les spécificités de chaque territoire.

Au regard de ces enjeux,

Vu l'avis favorable de la commission économie, emploi, culture et solidarité du 6 janvier 2016,

**Je vous propose :**

**DE VALIDER** les orientations et axes de travail proposés et de renforcer la collaboration avec tous les territoires du département de la Charente, par le soutien des filières liées à l'agriculture et à la restauration collective.

**D'APPROUVER** l'inscription des zones à enjeu de la « trame verte et bleue » du SCOT de l'Angoumois dans le PLUI-HD, en lien avec un projet agricole soucieux de l'environnement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>  05 février 2016	<u>Affiché le :</u>  05 février 2016